

## ANNÉE 2024-2025 TARIFS PARTIE À CONSERVER

Depuis 2010, sur demande des municipalités, le quotient familial est appliqué sur justificatif (dernier avis d'imposition ou attestation CAF, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Peuvent en bénéficier, les familles résidant dans les communes de *Béruges, Biard, Fontaine le Comte et Vouneuil sous Biard*.

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF < ou = 549	550 < QF < 799	800 < QF < 1149	QF = 1150 et +

TARIFS ANNUELS EN EUROS 30 Séances par an, sauf indication contraire.	Secteur				Hors secteur	
	QF Tranche 1 (T3 - 20%)	QF Tranche 2 (T3 - 10%)	QF Tranche 3	QF Tranche 4 (T3 + 10%)	T4 + 25% de T3	Cotisation Rescrit Fiscal *** (reporter sur fiche 1)

### LES PACKS (Pack débutant obligatoire les 3 premières années de pratique instrumentale ou vocale)

<b>DEBUTANT</b> 30 min instrument + Formation Musicale	456	513	570	627	627 + 143
<b>PROGRESSION</b> 30 min instrument/chant + Atelier	456	513	570	627	627 + 143

### COURS INDIVIDUELS (Instrument – Chant)

• 30 minutes	325	365	406	447	447 + 102
• 45 minutes	488	549	610	671	671 + 153
• 1 heure	648	729	810	891	891 + 203
<b>ATELIER</b>	152	171	190	209	209 + 48
2 <sup>ème</sup> ATELIER (50%)	76	86	95	105	105 + 24

### PÔLE DÉCOUVERTE

EVEIL MUSICAL (3 – 6 ans) 45 min	130	148	163	179	179 + 41
INITIATION MUSICALE (6-7 ans) 1h	168	189	210	231	231 + 53
PARCOURS DÉCOUVERTE 30 min pour 2 élèves	163 Par élève	183 Par élève	203 Par élève	221 Par élève	221 + 51 Par élève

\*\*\* Pour les hors secteur, la majoration de 25% est considérée comme une cotisation donnant droit à une réduction d'impôt via un rescrit fiscal.

## NOUVEAUTÉ !!!

**Pour les élèves inscrits en cours individuel, l'inscription à un atelier est offerte la première année !!!**

### Modalité de règlement (Chèques vacances acceptés)

- 1 chèque (encaissement fin octobre)
- 3 chèques (encaissements fin octobre, fin janvier, fin avril)
- 5 chèques (encaissements fin octobre, fin décembre, fin février, fin avril, fin juin)
- 10 chèques (encaissements d'octobre à juillet)

### REDUCTIONS

Nombre d'adhérents	Pour 2 adhérents de la même famille : 30 euros A partir de 3 adhérents de la même famille : 90 euros
Chèque Déclic	Aide du département de la Vienne sous forme de chéquier de 30 euros
Pass' Asso (sous réserve de reconduction)	La commune de Vouneuil sous Biard octroie une réduction de 30 euros aux enfants de 3 à 15 ans dont la famille a un Quotient Familial inférieur à 1200 euros.

